

# Les enseignants sont moins souvent en arrêt maladie que les autres travailleurs

*Savinien de Rivet, Julien Guillot*

Les membres du corps enseignant sont 50 % moins absents pour maladie que les employés du privé. Mais ils doivent également s'absenter pour des raisons pédagogiques et ne sont pas toujours remplacés.

La polémique qui entoure [les propos de la nouvelle ministre de l'Education Amélie Oudéa-Castéra](#) – «un paquet d'heures qui n'étaient pas sérieusement remplacées» dans le public – a remis dans le débat public une vieille antienne : le supposé absentéisme des profs. Selon une étude de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), les enseignants sont moins souvent en arrêt maladie que les autres fonctionnaires, mais également que les employés du secteur privé. Selon les dernières données disponibles, qui datent de 2019, seuls 2,6 % d'entre eux ont été absents au moins un jour pour raison de santé au cours d'une semaine. Les employés du secteur privé cumulent 50 % de plus d'absences pour raison de santé par semaine (3,9 %) que les profs, et les fonctionnaires territoriaux deux fois plus (5,1 %). En revanche, les enseignants sont plus nombreux que les autres à souffrir de maladies transmissibles et d'épuisement professionnel.

S'ils sont la première cause des absences des enseignants devant leurs élèves, les arrêts maladie ne sont pas la seule : ils n'en représentent qu'environ 40 % environ. Le podium est complété par les absences pour garde d'enfants malades (qui existent également dans le secteur privé) (12 %) et celles pour formation continue (20 %). Selon la Cour des comptes [dans un rapport datant de 2021](#), ce dernier type d'absence, pourtant généralement prévu très en avance et qui revêt un caractère obligatoire pour les enseignants, est souvent très mal géré par le ministère de l'Education nationale, qui n'en tient pas un compte précis, et ne s'organise pas toujours pour les remplacer. Idem pour les absences des professeurs pour cause de surveillance d'examen, de correction de copies ou de réunion pédagogique.

Mais les absences des enseignants sont largement plus visibles que dans les autres professions : dans le secondaire, une absence peut affecter des centaines d'élèves. Or, faute d'enseignants disponibles et en raison de défauts d'organisation de la part de l'administration, de nombreuses heures ne sont pas remplacées, particulièrement pour les absences inférieures à quinze jours. La Cour des comptes estime que 10 % des heures de cours ont fait défaut aux lycéens et collégiens au cours de l'année scolaire 2018-2019.